

COMMUNE DE SEILLANS

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

ARRÊTÉ

DÉPARTEMENT DU VAR

PORTANT AUTORISATION DE MANIFESTATION
et D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
SEMAINE BOULISTE
SOUVENIR CH BLANC

Le Maire de la Commune de SEILLANS,

VU - le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212 et suivants,

VU - le Code de la Route,

VU - le Code Pénal article R.610-5,

VU - l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU - la demande en date du 26 juillet 2023 de Monsieur Edmond SIEJA, Président de « Seillans Sport Boules »,

VU- l'arrêté Municipal en date du 23 Mars 1995 qu'il convient de modifier,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre certaines mesures dans le but de sécurité et de tranquillité publique à l'occasion des concours organisés pendant la « Semaine Bouliste » et le souvenir Christian Blanc par l'association « Seillans Sport Boules » du samedi 24 aout 2024 à 08h00 au dimanche 1^{er} septembre 2024 à 20h00.

ARRÊTE

- Article 1* L'association « Seillans Sport Boules » est autorisée à organiser la semaine bouliste et le souvenir Ch. Blanc du samedi 24 aout 2024 08h00 au dimanche 1^{er} septembre 2024 20h00. Les soirées barbecue sont autorisées. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la place la République, sur l'ensemble de sa partie en terre, jusqu'aux containers d'ordures ménagères.
- Article 2* L'association Seillans Sport Boules se tient pour responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir pendant toute la durée de la manifestation. Une attestation d'assurance sera produite.
- Article 3* La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de l'exécution des mesures de publicité stipulées à l'article 9 du décret du 28 novembre 1983.
- Article 4* La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Président de l'Association Seillans Sport Boules.



Seillans, le 07/08/2024

Le Maire

René UGO